

Département du Nord

MAIRIE DE VILLERS-POL

14, Rue des écoles
59530 Villers-Pol
Tél : 03 27 49 06 37
Mail : mairie@villerspol.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE *Arrêté de circulation*

Arrêté n°57 – 2025

Nous soussignés, Olivier YZANIC, Maire de Villers-Pol,

Etant donné les travaux de forage dirigé pour GRDF, par l'entreprise COQUART.EU chez Sogelink à DARDILLY, chaussée Bruneau au niveau du Pont du Tordoir à Villers-Pol du 17 novembre 2025 au 20 février 2026.

Considérant que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

Vu, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

Vu, le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu, le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée,

Vu, la demande de l'entreprise et de l'organisateur ;

Vu, la DICT référencée 2025041804274

ARRETONS

Article 1 : Dans le cadre d'un forage dirigé pour GRDF au niveau du Pont du Tordoir situé sur la chaussée Bruneau, à compter du 17 novembre 2025 et ce pour une durée de 90 jours, un empiètement sur la chaussée entraînera les restrictions suivantes :

- Stationnement interdit
- Vitesse limitée à 30 km/h sur la section en travaux

Article 2 : L'entreprise COQUART.EU chez Sogelink sera chargée de la pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier.

Article 3 : Toutes contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Villers-Pol,

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Quesnoy
- L'entreprise responsable des travaux

Fait à Villers-Pol, le 14 octobre 2025

M le Maire,
Olivier YZANIC

